

Estelle George

Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER)

Évolution du profil social des apprenants de l'enseignement technique agricole

Définition de la variable

Le profil social des apprenants de l'enseignement technique agricole est analysé (évolution historique et situation actuelle) grâce au suivi d'indicateurs statistiques¹. Sa dimension plus qualitative et symbolique est également étudiée au travers des représentations collectives, valeurs culturelles et opinions des acteurs.

Les apprenants concernés sont les élèves, étudiants et apprentis, des classes de 4^e (« filière d'orientation précoce ») jusqu'à celle du Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA). Ne sont donc pas inclus ici les étudiants préparant des diplômes de niveaux II et I². Enfin, l'analyse n'inclut pas le public de la formation professionnelle continue.

Indicateurs pertinents de la variable

- Évolution des effectifs des élèves et apprentis selon les filières et les secteurs professionnels
- Part des filles selon les filières et les secteurs professionnels
- Répartition géographique des élèves et des apprentis
- Taux d'internes chez les élèves
- Âge des élèves suivant les filières
- Origine sociale des élèves, étudiants et apprentis
- Origine scolaire des élèves à l'entrée en 4^e et 3^e (voie professionnelle du diplôme national du brevet)
- Orientation de ces mêmes élèves à l'issue des classes de 4^e et de 3^e
- Proportion des élèves et étudiants boursiers
- Comparaison des taux de réussite dans les formations dépendant du ministère de l'Agriculture et dans celles dépendant des autres ministères (Éducation nationale principalement, mais aussi Affaires sociales, Transition écologique et solidaire, etc.)

1. Les données reprises dans cette fiche proviennent du système décisionnel de l'enseignement agricole DeciEA. Gérée par la DGER et alimentée par les différentes applications de remontée statistique au sein des établissements d'enseignement agricole, cette base de données apporte une vision transversale de l'enseignement agricole et met à disposition ces informations.

Ces données sont complétées, dans cette fiche, par des éléments provenant du Système d'information de la formation des apprentis (SIFA), géré par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère en charge de l'Éducation nationale.

2. La nomenclature nationale des niveaux de formation, en vigueur au moment de la rédaction de cette fiche, a été fixée en 1969 par la Commission statistique nationale.

Niveau VI et V bis : sorties en cours de 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire (6^e à 3^e) ou abandons en cours de CAP ou BEP avant l'année terminale.

Niveau V : sorties après l'année terminale de CAP ou BEP ou sorties de 2nd cycle général et technologique avant l'année terminale (seconde ou première).

Niveau IV : sorties des classes de terminale de l'enseignement secondaire (avec ou sans le baccalauréat). Abandons des études supérieures sans diplôme.

Niveau III : sorties avec un diplôme de niveau Bac + 2 ans (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales, etc.).

Niveaux II et I : sorties avec un diplôme de niveau supérieur à Bac + 2 (licence, maîtrise, master, DEA, DESS, doctorat, diplôme de grande école).

Source : Insee, <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1076>

Rétrospective de la variable

Éléments de cadrage

Les élèves, étudiants et apprentis de l'enseignement technique agricole représentaient environ 200 000 apprenants à la rentrée 2014. 56 % d'entre eux préparaient un diplôme ou une formation de niveau IV (baccalauréat ou équivalent) et 29 % un diplôme ou une formation de niveau V ou *infra* (BEP, CAP). La majorité des élèves (voie scolaire) préparait un diplôme de niveau IV alors que les apprentis étaient plus répartis entre les différents niveaux de formation (figure 1).

Figure 1 - Répartition des élèves, étudiants et apprentis de l'enseignement technique agricole par niveau de diplôme préparé (2014-15)

Effectifs 2014-2015	Voie scolaire		Apprentissage		Ensemble	
Niveaux V et infra	43 009	26 %	15 281	46 %	58 290	29 %
Niveau IV	102 630	62 %	9 503	29 %	112 133	56 %
Niveau III	20 441	12 %	8 481	25 %	28 922	15 %
Autres		0 %	15	0 %	15	0 %
Ensemble	166 080	100 %	33 280	100 %	199 360	100 %

Source : DeciEA-DGER et SIFA-DEPP

Que ce soit pour la voie scolaire ou pour l'apprentissage, les effectifs d'apprenants des niveaux IV, V et *infra* sont en légère baisse depuis 2007 tandis que ceux des étudiants sont en hausse.

En 2013, les élèves du second degré de l'enseignement agricole représentaient seulement 2,6 % de l'ensemble des élèves du second degré. En revanche, les apprentis de l'enseignement agricole représentaient 8,2 % de l'ensemble des apprentis de France.

L'image d'un enseignement réservé aux enfants d'agriculteurs

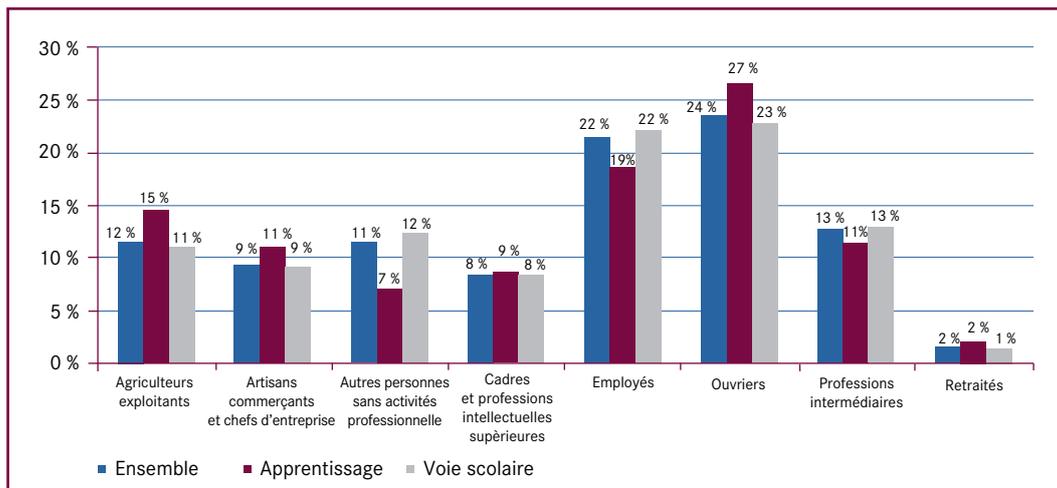
L'enseignement agricole est perçu comme dédié à la formation des enfants d'agriculteurs, voire comme réservé aux fils d'agriculteurs³. Pourtant, à la rentrée 2014, seulement 12 % des élèves, étudiants et apprentis étaient des enfants d'exploitants agricoles (figure 2). La proportion s'érode régulièrement puisqu'elle était de 15 % au début des années 2000. Elle reste néanmoins importante au regard de la place des agriculteurs dans la population active et dans la société française. À l'inverse, près de la moitié des élèves, étudiants et apprentis sont désormais des enfants d'employés ou d'ouvriers, une proportion proche de celle observée dans l'enseignement technique en général.

Les apprentis sont plus souvent enfants d'agriculteurs, d'artisans, de commerçants ou de chefs d'entreprise que les élèves et étudiants de la voie scolaire.

L'implantation géographique des établissements, essentiellement en milieu rural ou péri-urbain, participe largement au lien symbolique de l'institution « enseignement agricole » avec le monde rural, « les campagnes », « les territoires » et l'agriculture. Le rattachement au ministère en charge de l'agriculture renforce cette représentation d'un enseignement pour enfants d'agriculteurs, de même que les liens tissés avec les organisations professionnelles agricoles. En effet, celles-ci sont largement consultées lors de l'élaboration des référentiels de diplômes, notamment pour ceux spécialisés dans la production agricole. De plus, les représentants professionnels sont membres des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) ou des associations de gestion des établissements privés.

3. Boulet M., Stéphan N., 2003, *L'enseignement agricole en Europe : genèse et évolution*, Éditions L'Harmattan, Paris.

Figure 2 - Répartition des élèves, étudiants et apprentis de l'enseignement technique agricole suivant leur origine sociale* à la rentrée 2014

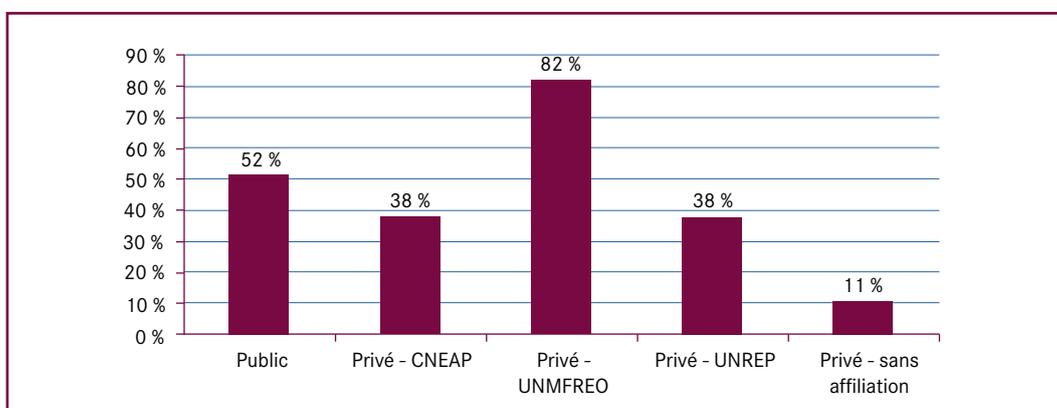


Source : DeciEA-DGER et SIFA-DEPP

*Note : l'origine sociale des apprenants est classiquement appréhendée par les professions et catégorie socio-professionnelles (PCS) des parents, en donnant la priorité au statut du père.

Conséquence de l'implantation en zone rurale ou péri-urbaine de la plupart des établissements, le taux d'internes parmi les élèves est de l'ordre de 56 % en moyenne depuis une dizaine d'années, alors qu'il n'est que de 4 % dans les formations de l'Éducation nationale, à niveaux équivalents. La part des internes varie selon les régions et davantage encore selon les types d'établissements (figure 3). Ces internes représentent ainsi plus de 80 % des élèves et étudiants des Maisons familiales et rurales (MFR), qui sont toutes dotées d'un internat.

Figure 3 - Part des internes dans la voie scolaire de l'enseignement technique agricole selon le type d'établissement à la rentrée 2014



Source : DeciEA-DGER et SIFA-DEPP

Lecture : CNEAP : Conseil national de l'enseignement agricole privé. UNMFREO : Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation. UNREP : Union nationale rurale d'éducation et promotion.

L'image d'un enseignement destiné à former de futurs agriculteurs

Le baccalauréat professionnel agricole est le principal diplôme délivré par le ministère chargé de l'Agriculture, avec 34 % des inscrits en 2015, alors que le baccalauréat général y reste marginal (moins de 3 % des inscrits, alors qu'il représente un tiers des diplômes délivrés en fin de second cycle au total en France). Cette prépondérance peut s'expliquer par le rôle central joué par ce diplôme dans l'accès au métier et, surtout, au statut d'agriculteur. En effet, il fait partie de la liste des diplômes de l'enseignement technique agricole⁴ permettant de justifier de la capacité professionnelle agricole, indispensable pour bénéficier des aides à l'installation en agriculture. Cette prépondérance du baccalauréat professionnel par rapport au baccalauréat général est un marqueur fort de l'enseignement agricole.

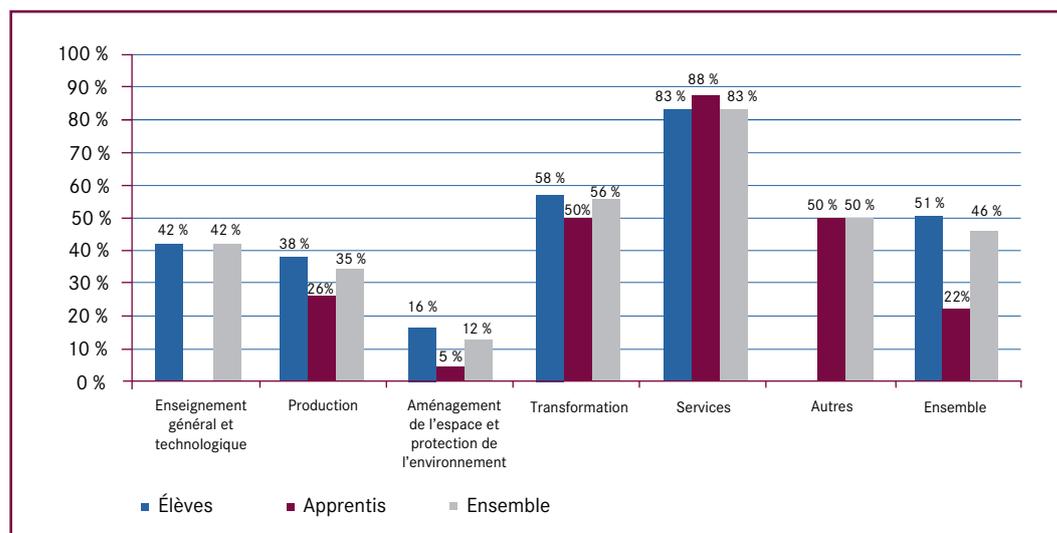
4. Bac professionnel agricole spécialités « agroéquipements », « conduite et gestion de l'exploitation agricole » ou « productions horticoles » ; Bac technologique Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV) ; Brevet de technicien supérieur agricole.

Pourtant, l'offre de formations s'est progressivement élargie, d'abord à des enseignements non agricoles, puis à des formations hors production. En effet, à partir de 1960, avec l'adoption de la loi relative à l'enseignement et à la formation professionnelle agricoles, il ne s'agit plus seulement de former les enfants d'agriculteurs aux techniques agricoles, mais également d'en aider certains à quitter l'agriculture en étant aussi bien armés que les jeunes citadins⁵. Puis, avec l'élargissement à d'autres filières que celle de la production agricole, à partir des années 1980, les établissements se sont ouverts encore plus largement à des jeunes issus d'autres milieux sociaux.

Le secteur de la production agricole reste parmi ceux dans lesquels les apprenants s'engagent le plus, mais il n'accueille plus que 27 % des élèves, étudiants et apprentis à la rentrée 2014. Il partage la première place avec les enseignements généraux et technologiques (classes de 4^e et 3^e, second cycle général et technologique). Le secteur des services accueille 25 % des apprenants, soit seulement 3 700 personnes de moins que celui de la production (figure 4). Cette ouverture est moins prégnante dans le cas de l'apprentissage puisque 85 % des apprentis suivent une formation du secteur de la production agricole ou de l'aménagement de l'espace et de la protection de l'environnement. Cette diversité de l'offre de formation de l'enseignement agricole reste encore assez méconnue des familles, mais parfois aussi des acteurs de l'orientation dans les collèges de l'enseignement général⁶.

Conséquence de l'ouverture au secteur des services, l'enseignement technique agricole forme désormais autant de filles que de garçons (51 % de filles à la rentrée 2014, figure 4). Les filles sont prédominantes dans les formations de ce secteur des services (83 % des effectifs), nettement moins dans celles de la production agricole ou de l'aménagement de l'espace et de la protection de l'environnement. La proportion de filles au sein des voies de formation dépend donc de la spécialisation par secteur professionnel. Elle reste stable depuis plus de dix ans.

Figure 4 - Proportion de filles parmi les élèves, étudiants et apprentis de l'enseignement technique agricole, selon le secteur professionnel de la formation suivie à la rentrée 2014



Source : DeciEA-DGER et SIFA-DEPP

L'image d'un enseignement de « remédiation »

L'enseignement agricole porte également une image de « remédiation ». En effet, les apprenants y sont quelquefois perçus comme des élèves présentant des lacunes scolaires. Cette image est en partie liée à la possibilité d'orientation précoce (dès la fin de la 5^e) vers un enseignement plus professionnel, réputé plus adapté à des jeunes en difficulté scolaire. Alors que cette opportunité a été supprimée dans le système général, avec la disparition du palier d'orientation en fin de classe de 5^e, l'enseignement agricole a maintenu cette filière d'orientation précoce et poursuivi l'accueil dès la classe de 4^e. Contrairement à la classe de 3^e de collège, celle de l'enseignement agricole mène à la voie professionnelle du diplôme national du brevet.

Ces classes, dont l'utilité sociale est reconnue, présentent des similitudes avec le dispositif d'enseignement adapté mis en place par l'Éducation nationale. Ce dernier propose une prise en charge éducative en internat, une offre de formation professionnelle qualifiante et diplômante, ainsi que la scolarisation de jeunes en situation de handicap.

5. Debré M., 1960, présentation du projet de loi d'orientation agricole à l'Assemblée nationale, JORF, Débats parlementaires, 26 avril, p. 467.

6. IFOP, 2006, *Étude d'image sur l'enseignement agricole*. Rapport d'analyse, étude menée pour le compte du MAAF.

La part importante de formations en apprentissage participe aussi de cette représentation « d'école de la seconde chance » et atteste d'une certaine complémentarité entre la voie scolaire et l'apprentissage au sein de l'enseignement agricole. Cette part s'établit à 17 % en moyenne, à la rentrée 2014, mais cet indicateur varie beaucoup selon les régions.

Pour autant, les élèves du second cycle professionnel de l'enseignement agricole ont moins de retard scolaire que ceux du second cycle professionnel de l'Éducation nationale (figure 5). Les élèves du second cycle général et technologique de l'enseignement agricole semblent un peu plus âgés que ceux de l'Éducation nationale, mais les écarts sont minimes.

Figure 5 - Répartition des élèves de l'enseignement technique agricole selon l'âge en comparaison avec les filières similaires de l'Éducation nationale (EN) en 2015

Voie scolaire	Pas de retard	1 an de retard	2 ans de retard et plus
Cycle d'orientation du collège	27 %	62 %	11 %
Second cycle général et technologique (GT)	76 %	20 %	3 %
Second cycle GT de l'EN	78 %	18 %	4 %
Second cycle professionnel	42 %	39 %	19 %
Second cycle professionnel de l'EN	36 %	44 %	19 %
BTSA	50 %	29 %	21 %
CPGE	73 %	22 %	5 %
Ensemble	45 %	39 %	16 %

Source : DeciEA-DGER et DEPP⁷

L'origine scolaire et les poursuites d'études des élèves et étudiants de la voie scolaire de l'enseignement technique agricole confirment cette image d'enseignement de « remédiation ». En effet, les flux, observés entre 2009 et 2015, mettent en lumière les passerelles avec les autres enseignements ainsi que les parcours d'études des élèves au sein de la voie scolaire de l'enseignement technique agricole. Si 78 % des élèves de 4^e de l'enseignement agricole poursuivent en classe de 3^e de l'enseignement agricole, l'année suivante⁸, les effectifs des classes de 3^e proviennent pour moitié de l'Éducation nationale. Pour les formations de niveau V, 92 % des élèves de seconde générale et technologique de l'enseignement agricole proviennent de l'Éducation nationale. L'arrivée massive d'élèves issus de l'Éducation nationale, particulièrement sensible entre 2009 et 2013, a eu des impacts sur les effectifs totaux en première année de CAP agricole, en progression d'un tiers durant la période. Ainsi, en 2015, 56 % des élèves en première année de CAP agricole proviennent de classes de 3^e de l'Éducation nationale, contre 25 % seulement de 3^e de l'enseignement agricole.

La rénovation de la voie professionnelle a également augmenté le nombre d'élèves en seconde professionnelle venant de l'Éducation nationale : en 2015, seuls 28 % des élèves sont issus de l'enseignement agricole.

Enfin, les effectifs d'étudiants en première année de BTSA par la voie scolaire sont en hausse de 9 % entre 2009 et 2015. Sur cette période, 59 % d'entre eux proviennent de l'enseignement agricole. Si cette part est demeurée stable, les classes d'origine se sont modifiées. En 2015, 51 % des étudiants en première année de BTSA sont issus d'un baccalauréat professionnel, 37 % d'un baccalauréat technologique Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV) et moins de 4 % d'un baccalauréat scientifique « Écologie, agronomie et territoires ».

Une image de promotion sociale à mettre en avant

Une proportion importante d'élèves, étudiants et apprentis de l'enseignement agricole sont d'une origine socio-professionnelle plutôt défavorisée (voir plus haut, figure 2). En outre, la part des boursiers s'élève à 35 % parmi les élèves et étudiants de l'enseignement technique agricole (33 % pour les élèves et 56 % pour les étudiants). À titre de comparaison, dans les formations de l'Éducation nationale, 24 % des élèves sont boursiers (25 % pour les élèves de collèges, 33 % pour les élèves de lycées professionnels et 17 % pour les élèves de lycées d'enseignement général et technologique)⁷.

7. DEPP, 2015, *Repères et références statistiques 2015*, ministère de l'Éducation nationale.

8. DGER, 2015, *L'enseignement technique agricole. Chiffres clés 2015*, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Pour autant, les taux de réussite des candidats de l'enseignement agricole sont comparables à ceux des candidats toutes filières de formation confondues, voire légèrement plus élevés, sauf pour le baccalauréat technologique (figure 6).

Figure 6 - Taux de réussite des candidats (tous confondus, y compris apprentis, adultes et candidats libres) au baccalauréat à la session 2014 (France métropolitaine et départements d'outre-mer)

Taux de réussite	Toutes filières de formation	Enseignement technique agricole	Écart
Bac général S	92,0 %	94,8 %	+2,8 pts
Bac technologique	90,7 %	81,8 %	-8,9 pts
Bac professionnel	82,2 %	82,7 %	+0,5 pt

Source : DEPP⁷

Prospective de la variable

Hypothèse 1 : un enseignement agricole qui attire de nouveaux profils d'élèves en recherche de sens

Bénéficiant d'une plus grande visibilité lors des étapes d'orientation, grâce à une meilleure coordination des ministères de l'Agriculture et de l'Éducation nationale, les lycées agricoles attirent de plus en plus au-delà de leurs cercles habituels (milieux agricoles, milieux ruraux modestes, zones périurbaines). Les points forts des établissements apparaissent de façon plus évidente : établissements à taille humaine, internats, continuum de formations, passerelles entre les filières, innovation pédagogique, octroi d'une « seconde chance », etc.

Proposant de nouvelles filières de formation, proches des attentes des jeunes, permettant notamment de répondre aux enjeux environnementaux ou à la tendance à la digitalisation de la société, les lycées agricoles bénéficient d'un regain d'intérêt d'élèves recherchant des formations porteuses de sens et de valeurs. De plus en plus attirés par un cadre de vie lycéenne agréable, ces élèves d'ordinaire promis aux lycées généraux de centre-villes font le choix d'une scolarité différente, pour des diplômes équivalents.

Dans ce contexte, la convergence des profils des élèves avec ceux de l'Éducation nationale se poursuit, contribuant à la « désagricolisation » des publics. La féminisation progresse, y compris dans les filières de production.

Hypothèse 2 : le choix de la proximité géographique, culturelle et sociale

Bien identifiés dans les territoires ruraux, les lycées agricoles rassurent parents et enfants habitant localement grâce à leurs effectifs réduits, leur fort taux d'encadrement, l'offre d'internat, un cadre de vie aéré et laissant une grande place aux espaces naturels. Le choix du lycée agricole est alors plus tranquilisant, pour les familles, que les établissements de l'Éducation nationale, plus éloignés et drainant des publics d'origines sociales et culturelles diverses.

Si le profil scolaire des élèves est contrasté, en raison d'une offre diversifiée permettant de répondre à différents besoins, les origines sociales et géographiques se resserrent. Les lycées agricoles sont privilégiés par les enfants issus du milieu rural, avec des parents agriculteurs, employés ou ouvriers. Les CSP+ récemment installées à la campagne préfèrent toujours les lycées de centre-ville, plus conformes à leurs attentes en matière d'éducation et à leurs conceptions de la réussite sociale. Elles s'appuient alors sur la parentèle pour héberger leur enfant en semaine, ou se tournent vers les établissements privés généralistes proposant des internats.

Dans ce contexte, les lycées agricoles offrent certes un cadre harmonieux et paisible, avec une forte cohésion des publics accueillis, mais ils voient leurs effectifs baisser régulièrement, parallèlement à la diminution tendancielle du nombre d'enfants d'agriculteurs ou vivant en zones rurales, principaux publics accueillis.

Hypothèse 3 : des lycées de dernier recours, qui concentrent les élèves en difficulté

Dans une société qui a peur de l'échec scolaire et du déclassement social, le travail de remédiation effectué par les lycées agricoles est salué. Leur savoir-faire pour accompagner les élèves en difficulté est reconnu. De plus en plus de collèges orientent leurs élèves, en rupture scolaire ou ayant des problèmes de comportement, vers l'enseignement agricole. Ce phénomène, qui existait déjà en zone rurale, s'élargit et touche désormais des publics urbains pour lesquels l'enseignement agricole s'avère une solution de recours, avec des internats publics, un accompagnement personnalisé, de l'alternance et de l'apprentissage, une remédiation éducative par des activités en milieu naturel ou en contact avec les animaux, etc. Les formations liées aux services à la personne offrent également une alternative, le plus souvent pour des jeunes filles cherchant des voies alternatives. Dans ce contexte, ce sont plutôt des jeunes d'origine sociale défavorisée, non agricole, qui sont orientés vers l'enseignement technique agricole. Seules les formations post-bac et pour adultes gardent leur attrait auprès des jeunes appelés à travailler dans le secteur agricole au sens large.

Cette concentration accrue d'élèves en difficulté fait peur aux familles qui préfèrent éviter, quand elles le peuvent, l'orientation vers l'enseignement agricole. Comme la diminution des « vocations » agricoles ne permet pas de compenser, au niveau des BTSA, la baisse des élèves scolarisés dans les filières générales et technologiques, les effectifs s'érodent.